



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Coursiers, livreurs de colis ou de repas sur le territoire national avec des véhicules motorisés de moins de 3,5 tonnes (y compris les moins de 4 roues)

Si vous ne transportez pas vos propres marchandises, pour être en règle vis à vis de la réglementation, vous devez vous inscrire au registre des transports, tenu par le préfet de région et géré par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL).

Les 4 conditions d'inscription au registre des transports

1 la condition d'établissement

3 la condition de capacité professionnelle

2 la condition d'honorabilité

4 la condition de capacité financière

Pour la condition de capacité professionnelle : la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité transport au sein de l'entreprise (généralement le dirigeant) doit détenir **une attestation de capacité professionnelle en transport léger de marchandises** (si l'entreprise n'exploite que des véhicules de moins de 3,5 tonnes).

Cette attestation s'obtient par équivalence de diplôme, par reconnaissance de l'expérience professionnelle et principalement (à 79 % en 2021 en Normandie) après avoir suivi avec succès une formation de 105 heures (dont 3 heures d'examen) auprès d'un centre agréé.



Pour réussir l'examen à l'issue de cette formation, il est nécessaire de comprendre le français mais également de savoir l'écrire et le lire

car il faut répondre à des questions écrites, certaines réponses devant être rédigées.

En 2021 sur la Normandie, 66 % des candidat·es seulement ont réussi l'examen et la note moyenne (reçus et recalés) a été de 122 points/200 pour un seuil d'admission à 120 points.

Les centres de formation agréés sur la Normandie pour dispenser l'attestation de capacité en transport léger

L'AFTRAL : à Caen (14) et Saint-Etienne-du-Rouvray (76).

Blanchard à Evreux (27)

Promotrans FPC : à Mondeville (14), Saint-Etienne-du-Rouvray (76) et Montivilliers (76).

Pour les candidat-es venant de l'étranger qui souhaitent améliorer leur maîtrise de la langue française, il est possible d'avoir accès aux formations à proximité de leur domicile à partir du **site internet** « www.bonjourbonjour.fr »

**Bonjour
Bonjour**

Trouvez la formation qu'il vous faut pour apprendre le français

"BonjourBonjour" est un site web et une application mobile qui vous aide à trouver facilement une formation pour apprendre le français, selon vos besoins et votre niveau.



Contact à la DREAL Normandie

Si votre entreprise a son siège social en Normandie et si vous avez besoin d'informations, d'un rendez-vous physique ou d'un échange téléphonique, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante :

bget.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gov.fr

Sites internet utiles pour en savoir plus sur l'inscription au registre des transports

DREAL Normandie
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Le transport pour compte propre et le transport pour compte d'autrui ou transport public

Pour le transport public de marchandises de plus de 3,5 tonnes

Pour les commissionnaires

Pour le Transport public de personnes excédant 9 places

Pour le Transport public de marchandises de moins de 3,5 tonnes

Pour le Transport public de personnes n'excédant pas 9 places

normandie.developpement-durable.gov.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Équité Environnement

Actualités Politiques publiques Démarches Ministère

Accueil → Politiques publiques / de A à Z → Transport routier → Transport routier de marchandises → Accès et exercice de la profession de transporteur de marchandises

Accès et exercice de la profession de transporteur de marchandises

Le Jeudi 5 août 2021

La réalisation d'un marché européen du transport par route avec des conditions

ecologie.gouv.fr

- ↳ Transports et véhicules
 - ↳ Transport routier
 - ↳ Entreprises de transport routier
 - ↳ Les conditions d'accès à la profession de transporteur ou de commissionnaire

- ↳ Politiques publiques
 - ↳ Transport routier
 - ↳ Transport routier de marchandises
 - ↳ Accès et exercice de la profession de transporteur de marchandises